

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES VETERINAIRES
REVENDIQUANT LA PRATIQUE DE L'OSTEOPATHIE**

« Je soussigné,

Docteur Vétérinaire

inscrit à l'Ordre des Vétérinaires sous le N°

demande à figurer sur la liste des Vétérinaires pratiquant l'ostéopathie.

Je sais qu'une telle liste est réglementairement ouverte à tout vétérinaire habilité à l'exercice et engage totalement et uniquement la responsabilité de celui qui y figure.

C'est pourquoi :

- Je m'y inscris volontairement ;
- J'affirme ma compétence en ce domaine pour les : Chevaux, Bovins, Chiens, Chats, ... *(barrés les mentions inutiles)*
- Je m'engage à répondre à toute demande en ce domaine ;
- J'affirme que je dispose d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle qui est fonction de la valeur des animaux que je traite.

Je sais que tout manquement à ces engagements m'expose à des poursuites disciplinaires.

(mentions manuscrites)

Lu et approuvé

A Le

(cachet)

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES VETERINAIRES
REVENDIQUANT LA PRATIQUE DE L'OSTEOPATHIE**

La publication « officielle » ou « autorisée » d'une liste de vétérinaires pratiquant l'ostéopathie est possible. Toutefois, pour répondre à la réglementation en vigueur, une telle liste est obligatoirement ouverte à tout vétérinaire habilité à l'exercice.

Pour satisfaire aux règles du Code rural, notamment aux articles relatifs à la déontologie vétérinaire, il est donc indispensable que le vétérinaire qui souhaite y figurer :

- soit volontaire,
- soit réellement compétent,
- s'engage à répondre à toute demande (en fonction des espèces),
- dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, en rapport avec la valeur des animaux qu'il soigne.

Il est également indispensable qu'une telle liste soit maintenue à jour et que les engagements pris soient renouvelés régulièrement (rythme à définir) et gérée par un organisme responsable.

Il est évident qu'un vétérinaire inscrit peut, à tout moment se désengager de cette liste.

Il va de soi que tout vétérinaire qui s'inscrirait sans répondre réellement aux conditions déclarées s'expose à des poursuites disciplinaires.

Une seule obligation à remplir pour figurer sur la liste, tout vétérinaire souhaitant y figurer doit souscrire à la déclaration manuscrite ci-jointe.

et l'adresser par courrier à l'attention de :

Michel MARTIN SISTERON
Ordre des Vétérinaires
34 rue Bréguet
75011 PARIS